

DEPARTEMENT DE L'AISNE

COMMUNE DE VAUXBUIN

02200 VAUXBUIN

tél : 03 23 73 07 64

fax: 03 23 73 10 50

email : mairievauxbuin@wanadoo.fr



**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**TOUT SAVOIR
SUR LES
RISQUES MAJEURS**
Naturels et technologiques

DANS VOTRE COMMUNE

- ce document n'est pas un document réglementaire opposable aux tiers ;
- c'est un document de sensibilisation (destiné aux responsables et acteurs du risque majeur) permettant aux maires de développer l'information préventive dans leur commune.

ce présent document résume les consignes à suivre en cas d'urgence

lisez le avec attention et conservez le

PREVENTION DES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE VAUXBUIN

la loi relative à la Sécurité Civile, à la protection contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs précise que les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L.125-2 du Code de l'Environnement).

Le Dossier Départemental sur le Risque Majeur (DDRM) qui a été établi par le Préfet de l'Aisne et approuvé le 3 décembre 2001, recense pour chaque commune concernée les risques naturels et les risques technologiques majeurs.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est établi par le Maire de chaque commune.

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs est une condition essentielle pour que la population acquière un comportement responsable face aux risques et à sa possibilité de survenance.

Comme partout ailleurs, le risque «zéro » n'existe pas. Il faut y être préparé.

Ce DICRIM a donc pour objectif d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de VAUXBUIN, d'informer sur les risques auxquels nous pourrions être confrontés et de porter à votre connaissance les consignes de sécurité à adopter pour chaque risque.

Nous vous remercions par avance d'en prendre connaissance et de le conserver.

NUMEROS A CONNAITRE

Mettez ces numéros en mémoire sur votre téléphone pour les avoir en permanence sous la main !

- | | |
|--|--|
| ➡ Urgences médicales : | 15 (SAMU) |
| ➡ Troubles à l'ordre public : | 17 (Gendarmerie) |
| ➡ Feux et incendies : | 18 (Pompiers) |
| ➡ Numéro européen unique : | 112 |
| ➡ Mairie de VAUXBUIN : | 03 23 73 07 64 |
| ➡ Service technique : | 06 98 14 52 49 |
| ➡ Direction Départementale de l'Equipement : | 03 23 75 85 41 |
| ➡ Préfecture : | 03 23 21 82 82 |
| ➡ Météo : | 08 99 70 32 32 |
| ➡ Météo Départementale : | 08 92 68 02 02 |
| ➡ Toutes les Météos : | 3250 ou www.meteo.fr |



En cas de catastrophes ou d'incident de grande ampleur, il nous a été demandé de désigner un POINT DE VIE, pour pouvoir rassembler et offrir les commodités de base au plus grand nombre de nos administrés, nous avons décidé que le POINT DE VIE DE VAUXBUIN serait le suivant :

**SALLE POLYVALENTE
SENTE DES ECOLES
02200 VAUXBUIN
03 23 75 20 97**

EN CAS D'ALERTE OU DE RISQUE

Pour ne pas être pris au dépourvu au moment d'un ordre d'évacuation des autorités, préparer dès à présent dans un sac facilement transportable pour 48 heures, les éléments suivants: (cochez les cases lorsque l'élément est présent)

? MATERIELS DE BASE

- Petite radio portable avec des piles de rechange
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Ouvre-boîte, couteau suisse
- Carte de votre ville et des alentours

? ADMINISTRATIFS

- ☞ Carte d'identité ou de séjour, passeport, livret de famille, etc.
- ☞ Papiers importants : assurances....
- ☞ Cartes de crédits, carte vitale, une petite somme d'argent liquide

? VETEMENTS

- ☞ Des chaussures de marche
- ☞ Des vêtements chauds et des vêtements de rechange
- ☞ Sous-vêtements de rechange
- ☞ Vêtements imperméables
- ☞ Un ou deux petits jouets préférés de vos enfants
- ☞ Couvertures ou sacs de couchage

? HYGIENE

- ☞ Copie des ordonnances médicales ainsi que vos médicaments
- ☞ Trousse de secours et livret de premiers secours
- ☞ Affaires de toilette (hygiène générale et hygiène intime)
- ☞ Papier hygiénique
- ☞ Sacs poubelles
- ☞ Couches de rechange, biberons... pour les enfants en bas âge

? DENREES PERISSABLES (à renouveler à la date de péremption)

- ☞ 2 ou 3 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre
- ☞ Des aliments énergétiques et n'ayant pas besoin d'être cuits

lorsque votre famille est en sûreté, vérifiez si vos voisins ont besoin d'aide en pensant aux personnes fragilisées (enfants en bas âge, personnes âgées, isolées ou handicapées).

Portez les premiers secours aux personnes blessées sans vous mettre en danger. Gardez vos animaux domestiques près de vous. Respectez les consignes générales décrites dans la plaquette d'information préventive.

SI VOUS ETES EVACUE, GARDEZ VOTRE CALME !

Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes
Pensez à protéger votre VIE avant vos biens !

LES RISQUES DANS LA COMMUNE

- 1) LES INONDATIONS
- 2) TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES
- 3) DANGERS METEOROLOGIQUES

1) LES INONDATIONS

les zones concernées sont :

- le quartier de la mairie
- la route nationale

elles peuvent se traduire par :

- une remontée de la nappe phréatique
- une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en milieu urbain

leur ampleur est en fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations
- la surface et la pente du bassin versant
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation de l'eau

par ailleurs, en cas de fortes pluies, la commune peut être concernée par des inondations pluviales avec coulées de boues.

Les zones concernées sont :

- la route nationale
- le quartier des plantes

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">☞ Prévoir les gestes essentiels :<ul style="list-style-type: none">• fermer portes et fenêtres,• couper le gaz et l'électricité,☞ monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments,☞ amarrer les cuves (fuel, etc.)☞ se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	<ul style="list-style-type: none">☞ S'informer de la montée des eaux (mairie, radios locales)☞ n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.	<ul style="list-style-type: none">☞ Aérer et désinfecter les pièces.☞ Chauffer dès que possible.☞ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

2) LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

la commune de VAUXBUIN est traversée par la RN2, le risque consécutif à un accident est donc existant.

Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.



La RN2

Accident sur la RN2 survenu en 2004, chargement de bobines métalliques renversé dans le jardin d'un particulier à Vauxbuin.



Quels sont les risques pour la population ?

L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle
l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite
la dispersion dans l'air (nuage toxique)
le risque d'intoxication
les risques pour l'environnement.

Que doit faire l'individu en cas d'accident lié au Transport de matières Dangereuses ?

AVANT	PENDANT	APRES
<p>☞ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute. 	<p>☞ S'il est témoin de l'accident : donner l'alerte (Sapeurs-pompiers : 18; gendarmerie: 17 ; SAMU :15) en précisant si possible, le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre,</p> <p>☞ s'il y a des victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, • s'éloigner, <p>☞ si un nuage toxique approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fuir selon un axe perpendiculaire au vent, • se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone (éloignement) se laver en cas d'irritation et si possible se changer, <p>☞ s'il entend la sirène :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se confiner, • boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), • arrêter ventilation et climatisation, • s'éloigner des portes fenêtres, • ne pas fumer, • ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés), • ne pas téléphoner, • ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation 	<p>S'il est confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérer le local où il se trouvait.</p>

3) DANGERS METEOROLOGIQUES

Quelques exemples de dangers météorologiques :

LE VENT

un homme adulte mesurant 1,80 m et pesant 85 kg ne peut rester debout dans une rafale de vent de 120km\h. Le vent peut briser des arbres ou les déraciner dès que sa vitesse atteint 100 km\H;

LA FOUDRE

Chaque année, Météo France enregistre un million d'impacts de foudre sur le territoire français. Ces éclairs produisent une intense décharge électrique et une énorme quantité de chaleur (température pouvant atteindre 2 à 5 fois celle du soleil. La foudre peut calciner un arbre, mettre le feu à un bâtiment ou encore causer des lésions très graves, parfois mortelles, à des hommes ou des animaux.

LES PLUIES INTENSES

En septembre 2002, il est tombé autant de pluie en 2 jours sur la ville d'Anduze (Gard) qu'en toute une année sur Paris (il pleut en moyenne en un an 650 litres d'eau/m² à Paris)

LES ROUTES VERGLACEES

Lorsque la chaussée d'une route est très foirde (même si la température est légèrement au-dessus de 0°C), la pluie qui tombe peut se transformer instantanément en glace. Les routes ainsi verglacées sont alors extrêmement dangereuses.

LA CANICULE

la canicule d'août 2003 a été exceptionnelle par sa durée et son intensité. La température maximale (de l'après-midi) à Paris a dépassé 35 °C durant 9 jours consécutifs, tandis que la température minimale (nocturne) restait supérieure à 21°C. Le record absolu de température minimale (nocturne) à Paris a été battu les 11 et 12 août avec 25,5°.

LES GRANDS FROIDS

Pendant une vague de froid, le corps humain n'est pas sensible qu'à la température. Le vent accentue la sensation de froid et accélère le refroidissement du corps. Un étempérature ressentie de - 15°C correspond à :

une température de l'air de -8°C et un vent de 20km/h
ou une température de l'air de - 4°C et un vent de 80km/h.

Les grands froids augmentent les risques sanitaires, en particulier cardiovasculaires et pulmonaires des personnes sensibles.

LA BONNE INFORMATION : LA CARTE DE VIGILANCE METEO

la carte de vigilance vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher votre département. Il est donc nécessaire de la consulter régulièrement pour rester bien informé. Son objectif est de vous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment. Des mesures simples et concrètes peuvent protéger votre vie et celle de vos proches, et aussi limiter les dégâts matériels.

Des couleurs pour mesurer le niveau de risque :

- **ROUGE** : une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- **ORANGE** : Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- **JAUNE** : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologiques : des phénomènes habituels à la région, mais occasionnellement dangereux , tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- **VERT** : Pas de vigilance particulière.

CONSEILS DE COMPORTEMENT :

- ➡ En cas de vent violent, orage, neige ou verglas : limitez vos déplacements et sorties en cas d'alerte et évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques en cas d'orage. Consultez météo-France régulièrement en vous conformant aux consignes. N'intervenez pas sur les toits. Abritez-vous hors des zones boisées. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule. Si vous devez vous déplacer : donner votre itinéraire avant de partir à vos proches et munissez-vous d'équipements spéciaux et de vivres en cas d'immobilisation soudaine et prolongée. Pensez à prendre un téléphone portable pour prévenir les secours en cas d'accident.
- ➡ En cas de grand froid : Evitez l'exposition au froid. Veillez à prévoir un habillement adéquat : plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains. Evitez les efforts brusques. Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement de vos appareils de chauffage. Evitez les boissons alcoolisées.
- ➡ Canicule : passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais. Rafraîchissez vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour. Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

RAPPEL

- suite au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004, concernant le dispositif de prévention pour les conséquences de la Canicule, des personnes âgées et handicapées vivant à domicile.

le Maire a informé les riverains (bulletin municipal printemps 2005) de l'ouverture d'un registre conformément à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Pour inscrire une personne âgées et handicapées vivant à domicile, demandez le formulaire à la mairie ou le télécharger sur le site de la commune : perso.wanadoo.fr/vauxbuin